

Commune de FRESSE  
Conte rendu conseil municipal du 12 avril 2021

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le mercredi 7 avril 2021 pour la session ordinaire du lundi 12 avril 2021.

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAGUE Alain, Maire.

Etaient Présents : Mmes CORDIER Isabelle, GAUDIN Marylène, GWINNER Marie-Blanche, LALLOZ Corinne, LAPARRA Isabelle, PHEULPIN Marie-Josée, Mrs CONVERSET Jacques, DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, HORHANT Jérémie, LOVAT Philippe, MONNIER Pierre, PERNOT Jean-Marie, et M. DAGUE Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s) :

Absents : RIBAUD Régis

Mme LAPARRA Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu conseil municipal du 11/03/2021,
- Budget commune 2021,
- Budget service eau 2021,
- Vote des taux,
- Commission communale « aménagement foncier »,
- Contrat groupe assurance statutaire
- Questions diverses.  
CET  
Abri bus Le Volvet

Début de séance : 18h05.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'inscrire un point à l'ordre du jour :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise l'inscription à l'ordre du jour le point suivant :

Programme de travaux ONF 2021

Le conseil municipal donne son accord et inscrit le point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

**Budget commune 2021 :**

La commission finances réunie le 04-03-2021 a articulé les grands axes du budget communal 2021, Monsieur le Maire expose le budget 2021 qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 927 428.84€ Recettes : 1 189 049.19€

Investissement :

Dépenses : 656 045.62€ Recettes : 656 045.62€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget communal 2021.

### **Budget service eau 2021 :**

La commission finances réunie le 04-03-2021 a articulé les grands axes du budget service eaux 2021, Monsieur le Maire expose le budget 2021 qui se résume ainsi :

Fonctionnement :			
Dépenses :	189 304.16€	Recettes :	189 304.16€
Investissement :			
Dépenses :	625 655.00€	Recettes :	625 655.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget service eaux 2021.

### **Vote des taux :**

Monsieur le Maire présente l'état de notification du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Il informe le conseil municipal que suite à la réforme de la taxe d'habitation le transfert de la part départementale de 24.48% est intégrée à la part communale qui elle est de 12.20% (taux de 2020).

Afin de conserver les ressources de la commune, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux de 2020.

Taxe foncière sur bâti :	taux 2020 12.20% ; taux 2021	12.20+24.48 =36.68%
Taxe foncière non bâti	taux 2020 38.90% ; taux 2021	38.90%

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité le maintien des taux.

### **Commission communale « Aménagement Foncier » :**

Dans la continuité de l'aménagement foncier une commission communale doit être constituée.

Un appel à candidature a été publié dans l'Est Républicain le 19-10-2020, 5 personnes se sont portées candidats

La commission doit être également constituée de conseillers municipaux afin de siéger à la commission d'aménagement foncier agricole et forestier.

Ont été élus :

#### **Désigné commune :**

Titulaire :	Luc DAUPHIN	
Suppléants :	Jérémy HORHANT,	Jean-Marie PERNOT

#### **Propriétaire forestier :**

Titulaires :	Roland GILLET	Claudine TOURNIER	
	Nicolas SCHOELHAMMER	Jean-Sébastien BOHEME	
	Claudine VIROT		
Suppléants :	Christophe GRANDGIRARD	Thierry LAUDE	Michel MOUGENOT
	Marie-Blanche GWINNER		

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité la commission d'aménagement forestier

### **Contrat groupe assurance statutaire :**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a mandaté le Centre De Gestion de la Haute Saône, afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurances statutaires garantissant une partie des frais laissés à sa charge en cas d'arrêt maladie.

Le CDG70 a choisi la Compagnie CNP assurance avec la SOFAXIS en courtier (déjà notre assurance groupe depuis plusieurs années), pour une durée de 4 ans.

Les principales garanties :

-Décès, accident de service, maladie ordinaire, longue maladie, maternité, incapacité partielle ou totale d'autonomie

Conditions :

Taux 8.40% avec une franchise de 15 jours pour maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG70.

### **Travaux forestier 2021 :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la gestion durable de la forêt un programme d'actions a été proposé par l'ONF ainsi qu'un devis, il explique aux membres du conseil municipal le programme de travaux 2021 proposé et conforme au document d'aménagement de la forêt de Fresse qui se résume de la façon suivante :

#### **Investissement :**

Travaux sylvicoles (dégagement manuel de plantation, cloisonnement sylvicole entretien dépressage, etc...), travaux d'infrastructure (fourniture et pose de panneaux) sur la parcelle 35.j, 40.j; intervention de futaie irrégulière sur la parcelle 44.ii  
14 940.00 H.T.

Fonctionnement :

Travaux de maintenance (entretien parcellaire ou de périmètre – parcelles 40.j, 22.ii, 34.j , 38.ii , 41.ii, 45.ii, 46.ii.  
6 200.00 .H.T

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le programme des travaux 2021, le conseil municipal décide de ne pas retenir : Les travaux d'infrastructure (travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers, Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires).

**Questions diverses :**

**CET** (compte épargne temps)

Le Maire expose au conseil municipal que la commune à la possibilité de mettre en place un compte épargne temps pour les agents communaux. Ce dispositif permet de capitaliser des jours de congés non pris puis de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. Il s'agit là d'une nouvelle modalité d'aménagement et de réduction du temps de travail. Ce droit est ouvert aux agents titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service. Les agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet en bénéficient également dans les mêmes conditions. Le conseil municipal donne un accord de principe, le projet à été déposé au centre de gestion 70 pour approbation.

**Abri bus :**

**Compte rendu conseil d'école :**

Madame Laparra donne lecture au conseil municipal du compte rendu du conseil d'école du 05 mars 2021.

Levée de séance à 19h15

Vu,

**Le Maire,**

**Alain DAGUE.**